

Remplacez votre ancienne toilette à fort tirant d'eau par une nouvelle toilette à deux chasses d'eau et obtenez un **crédit de 60 \$** sur votre compte d'eau.



Service des eaux et des déchets

Pour être admissible au crédit, vous devez :

- ▶ être propriétaire ou locataire d'une habitation unifamiliale dont le compte d'eau est à votre nom;
- ▶ être à jour dans vos paiements de compte d'eau;
- ▶ remplacer une toilette inefficace (p. ex., toilette avec chasse d'eau de 13 litres ou plus);
- ▶ acheter une toilette à deux chasses d'eau dont le nom figure sur une liste approuvée après le 16 octobre 2009;
- ▶ apporter votre vieille toilette dans un centre de recyclage approuvé;
- ▶ soumettre un formulaire de demande accompagné du reçu d'achat et du reçu du centre de recyclage;
- ▶ fournir des relevés trimestriels de compteur d'eau pendant 12 mois.



Pour le formulaire de demande, la liste des toilettes admissibles, les critères d'admissibilité et les autres détails du programme, composez le **311** ou visitez notre site Web à winnipeg.ca/waterandwaste/water/conservation/toiletreplacement.